**6eme RETRO CYCLO**

**Dimanche 05 mai 2019**

CETTE ANNEE L’AVAS VOUS MENE EN BATEAU

Le rassemblement se fera aux Sorinières à partir de 8 h 00. Un fléchage sera mis en place en arrivant aux Sorinières.

Le repas du midi sera assuré par vous tiré de votre sac à dos que nous prendrons en charge le matin et acheminerons jusqu’à l’endroit où nous mangerons.

**Impératif** : Inscription à renvoyer au plus tard le 25 avril. Aucune inscription ne sera prise sur place. Nombre limité de cyclo à 60. Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs non accompagnés et une autorisation à effectuer les premiers soins en cas d’accident.

Coût de la participation : 10 € par personne

Qui comprend le café et brioche au départ, boisson et casse-croute à la pause du matin, l’apéritif le midi et boisson à la pause de l’après-midi ainsi que le pot de l’amitié pour clore la journée.

Nom : Prénom : Age :

Adresse : Ville :

Code postal : Téléphone :

Club : mail :

***Sont admis tous les cyclos du galet à la boite de vitesse jusqu’à 100 cm3 de cylindre, antérieur à 1985 pour tous les autres cyclos nous contacter.***

Marque : Type : Année : Cylindrée :

Nombre de participant : X 10 € = €

Chèque libellé au Club **AVAS**

Inscription et règlement à retourner à Pierre Blond 9, rue de l’Ilette 44840 Les Sorinières.

Tél : Jean-Luc 06.07.37.25.11, Philou 06.60.34.58.00

**Clause importante** : chaque participant devra être en règle avec ses assurances et ses permis. En aucune sorte les organisateurs pourront être tenue responsables en cas d’accident pendant cette randonnée.

**Nous vous rappelons que le port du casque homologué et une paire de gants est obligatoire**, par le fait de la signature, chaque participant certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Signature

**NOM :**

**Prénom** :

**Règlement du Retro cyclo**

1. L’AVAS et Les Dérouillés des trois provinces organisent un rassemblement cyclo le dimanche 05 MAI 2019. Rendez-vous à partir de 8 h 00 pour un départ à 9 h 00. Le parcours de la balade n’empruntera principalement que des routes à faible circulation. Le départ et l’arrivée se feront à l’ancien stade de foot, rue des Sports aux Sorinières.
2. La manifestation se déroulera en conformité avec les prescriptions et règlement du code de la route. Tout participant s’engage à se soumettre au règlement du code de la route et au règlement spécifique de la randonnée par le seul fait de son engagement. Tout participant est responsable des incidents ou accidents qu’il pourrait commettre ou provoquer. Il ne saurait en aucun cas en tenir les organisateurs pour responsable.
3. Est admis comme participant toutes personnes âgées de 14 ans minimum à la date de la randonnée et titulaire d’un permis de conduire correspondant à son véhicule, ainsi que la carte grise de celui-ci et son attestation d’assurance et d’un casque et de gants homologués. Sont admis tous les cyclomoteurs du galet à la boite de vitesse jusqu’à 100 cm3 de cylindrée antérieure à 1985 en bon état de fonctionnement.
4. Les véhicules « balais » équipés de gyrophares ne devront pas dépasser les derniers participants. Si une réparation s’avérait trop longue, le véhicule sera chargé par un véhicule prévu à cet effet.
5. Tout participant à la manifestation doit respecter la loi en matière d’alcoolémie. Toutes personnes ayant un taux d’alcoolémie supérieur à celui fixé par la loi, seront exclues immédiatement, déclarées responsables à 100 % et ne pourront en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas d’incident ou d’accident. Pour les motards, nous rappelons que le port du casque et des gants est obligatoire.
6. Le montant des droits d’engagement est fixé à 10 € par personne pour la journée. Les formulaires d’inscriptions seront impérativement signés par les participants avant le départ de la randonnée.

Les droits d’inscription ne seront en aucun cas remboursés pour non-participation à la manifestation.

***Nous vous rappelons qu’il s’agit d’un rassemblement dépourvu de tout classement, temps imposé ou chronométré.***

Chaque participant s’engage à prendre connaissance du présent règlement et à y adhérer totalement par le fait de sa signature ci- dessous.

 Signature du participant